

Règlement du jeu « JACKPOT sur ECN »

ARTICLE 1 OBJET

La Radio ECN, située au 25 rue Josué Hofer 68200 Mulhouse, organise, du 6 au 17 septembre 2010 inclus, un jeu gratuit intitulé « JACKPOT sur ECN »

ARTICLE 2 LIMITATION DES PARTICIPANTS

La participation à ce jeu est ouverte à tout le monde, excepté les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille.

Seules les participations par sms seront prises en considération. Toute inscription faite par un autre moyen ne sera pas validée.

ARTICLE 3 MODALITES DE PARTICIPATION

Seules les personnes qui remplissent les conditions mentionnées dans l'article 2 peuvent participer à ce jeu.

Les personnes qui souhaitent participer au jeu pourront s'inscrire, durant toute la durée du jeu et à tout moment par sms en envoyant le message suivant « ECN + JACKPOT + NOM et n° de téléphone » au 7 10 26. Chaque sms sera facturé 0,50€ + coût d'envoi d'un sms.

ARTICLE 4 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU JEU

Il y aura 1 gagnant par heure dans les émissions Le Cri de la Couette (6h- 10h du lundi au vendredi), le 12-14 (entre 12h et 14h du lundi au vendredi) et Le Boxon (entre 16h et 20h du lundi au vendredi) soit 100 gagnants au total.

Chaque heure, durant les émissions citées précédemment, un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi tous les participants inscrits par sms.

Après chaque tirage au sort, les participants qui n'ont pas gagné peuvent se réinscrire pour le prochain tirage au sort.

Pendant toute la durée du jeu, les noms du gagnant du jour seront annoncés sur ECN, le site www.radioecn.com et facebook. Les gagnants pourront être appelés pour passer sur l'antenne d'ECN après le tirage au sort.

ARTICLE 5 DOTATIONS – LOTS

ECN offrira 100 € à chaque gagnant.

Si un gagnant ne souhaitait pas bénéficier de son lot, il demeurera la propriété de la Radio ECN, qui en disposera librement, en choisissant ou non de le remettre en jeu.

ARTICLE 6 RESPONSABILITES ET DROITS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Radio ECN ne saurait être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à participer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau ou à la non réception des sms.

La Radio ECN met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'envoi de sms erronés aux participants...), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site, de tout dysfonctionnement des réseaux téléphoniques empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, du téléphone portable, et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de toute anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé au téléphone portable d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son téléphonique contre toute atteinte.

La Radio ECN se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager volontairement le site sur lequel est accessible le jeu, ou d'affecter le bon déroulement de l'opération est contraire aux principes du droit civil et peut constituer une infraction pénale.

Si pour quelque raison que ce soit le réseau téléphonique du jeu présentait des dysfonctionnements résultant notamment d'un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause échappant au contrôle des sociétés organisatrices ou plus généralement en cas d'agissements d'un participant ou de toute autre personne qui affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu, la Radio ECN se réserve le droit de disqualifier toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement

ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé.

ARTICLE 8 REGLEMENT

Le présent règlement est établi en langue française, qui seule fait foi.

Pendant toute la durée du Jeu, le présent règlement pourra être consulté sur le site www.radioecn.com.

ARTICLE 9 LITIGES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Radio ECN pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.